

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le*****26089688***

le,

06 JUL. 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophonie de Bruxelles
Greffe****N° d'entreprise : 0740 589 456****Nom****(en entier) : NOOSA****(en abrégé) :****Forme légale : SA****Adresse complète du siège : 4, Allée de la recherche - 1070 Anderlecht, Belgique****Objet de l'acte : Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire - Renouvellement du mandat administrateur****Résumé du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2026**

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 29 juin 2026 à 17h00 au siège social. Tous les membres de l'organe d'administration étaient présents ou représentés et ont renoncé aux formalités de convocation conformément au Code des sociétés et des associations.

Au cours de la séance, les points suivants ont été abordés et approuvés à l'unanimité :

- 1.Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.
- 2.Présentation du rapport de gestion
- 3.Application de la procédure de sonnette d'alarme (article 7:228 CSA), présentation du rapport spécial de l'organe d'administration et décision de poursuivre les activités de la société sur la base des mesures proposées pour en assurer la continuité.
- 4.Confirmation du maintien des règles comptables, appliquées dans une perspective de continuité, au regard des mesures engagées par la société en matière de développement commercial, de recherche et développement ainsi que de financement de ses activités.
- 5.Approbation de l'affectation du résultat.
- 6.Décharge donnée aux administrateurs pour l'exercice écoulé, ainsi que pour l'infraction à l'article 7:147 CSA concernant la convocation de l'assemblée.
- 7.Renouvellement des mandats arrivant à échéance cette année des membres de l'organe d'administration, effectif à compter de la date de l'AGO:
 - Mme VAN GANSBERGHE Helena, en tant qu'administrateur, à titre gratuit.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 18h00, après lecture et approbation du procès-verbal et de ses annexes.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).